

# COMMUNE DE DOLUS D'OLÉRON

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Affichage administratif conformément à l'article R 123-9 du code de l'environnement.

Par arrêté n° 2024-152/SU en date du 16 septembre 2024, le Maire de Dolus d'Oléron a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la déclaration de projet pour l'extension du cimetière emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme.

La modification porte sur le point suivant :  
Extension du cimetière existant

A cet effet, Madame Marie-Christine BERTINEAU a été désignée par le tribunal administratif de Poitiers en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera à la Mairie de Dolus d'Oléron, du **14 octobre 2024 au 30 octobre 2024 inclus** soit une durée de 17 jours.

Le dossier soumis à l'enquête publique sera mis à disposition du public selon les modalités suivantes :  
En version papier à la mairie de Dolus d'Oléron, siège de l'enquête, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.  
Sous format numérique sur le site internet de la mairie de Dolus d'Oléron : <https://ville-dolus-oleron.fr>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établis sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par la commissaire enquêteur, tenu à sa disposition à la mairie de Dolus d'Oléron aux jours et horaires habituels d'ouverture du public.

Les observations pourront également être adressées :

Par écrit au siège de l'enquête à **l'attention de la commissaire enquêteur**, à la Mairie, Place Simone Veil 17550 Dolus d'Oléron. Elles seront consultables et annexées au registre d'enquête dans cette mairie siège de l'enquête.

Par messagerie, à **l'attention de la commissaire enquêteur**, à l'adresse suivante : [urba@dolusoleron.fr](mailto:urba@dolusoleron.fr)

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Dolus d'Oléron, pour recevoir ses observations orales ou écrites, dans les conditions suivantes :

- **Le lundi 14 octobre de 8h30 à 12h30**
- **Le mardi 22 octobre de 13h30 à 17h00**
- **Le mercredi 30 octobre de 13h30 à 17h00**

La commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

Copie des rapport et conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Mairie de Dolus d'Oléron pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée à Monsieur le Maire.

Le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, fera ensuite l'objet d'une approbation par le conseil municipal.

Toutes informations peuvent être demandées à Monsieur le Maire de Dolus d'Oléron.